

SCIENCE ET TECHNIQUE

Une demi-douzaine d'organismes pour la sécurité nucléaire... et le poids du secret

Le départ de M. Jean Servant de son poste de secrétaire général du Comité interministériel de la sécurité nucléaire a mis, une nouvelle fois, l'accent sur les structures mises en place dans ce domaine et celui de la sûreté. Pour le parti socialiste et le syndicat C.F.D.T., la situation actuelle n'est pas satisfaisante faute d'une indépendance réelle de ces services vis-à-vis des instances de décision. « Les décisions importantes, écrit la C.F.D.T., sont prises dans un sésame de hauts fonctionnaires et de grands technocrates en liaison avec les cabinets ministériels sans aucun contrôle politique du Parlement. Tout se passe donc dans un monde très fermé, où, même si l'on s'accroche sur un certain nombre de problèmes, rien n'en paraît à l'extérieur. »

Un propos que le ministre de l'Industrie, M. André Giraud, entre les mains de qui se trouve l'essentiel de la sûreté nucléaire, conteste. Pourquoi changer ou modifier les structures en place, demande-t-il, alors que, selon lui, les agences fédérales américaines responsables de la sûreté, bien qu'indépendantes, ne sont pas sorties grandies de l'affaire de la centrale nucléaire américaine de Three Mile Island ? Ne déclarerait-il pas, après ces événements, qu'il n'était « apparu aucun élément de nature à remettre en cause la doctrine générale adoptée en matière de sûreté nucléaire » et, voici peu, qu'il « n'existait rien de pire dans le domaine nu-

claire que la dispersion des responsabilités ».

Dans ces conditions, le débat n'est pas près d'être clos. D'un côté, les défenseurs d'une agence véritablement indépendante dont les responsables ne seraient pas « juges et parties », de l'autre ceux qui s'y opposent, arguant du fait qu'il est difficile de prendre la sûreté en charge quand on ne baigne pas en permanence dans le milieu nucléaire. Dans ce conflit permanent une seule certitude demeure. Partisans et adversaires de l'énergie nucléaire civile sont au moins d'accord sur un point : les produits manipulés sont dangereux.

Telles qu'elles s'exercent actuellement, la sécurité, la sûreté et l'information nucléaires se font au travers d'instituts, de groupes permanents, de conseils, de comités, de commissions et de services qui ne sont pas moins d'une demi-douzaine. Certains ont leur utilité et d'autres pas si l'on en juge par certains résultats. Ainsi en va-t-il du conseil sur l'information nucléaire, à la tête duquel l'ancien ministre de la santé, Mme Simone Veil, avait été nommée à grand renfort de publicité, et dont l'action apparaît encore aujourd'hui négligeable... De même pour le conseil supérieur de sûreté, créé en 1973, qui, en dépit des personnalités éminentes qui le composent, donne à sourire dans les milieux spécialisés.

Il en va autrement, et c'est heureux, des activités des autres

organismes, bien que ce ne soit pas totalement le cas du comité interministériel dont M. Servant a démissionné.

● La Commission interministérielle des installations nucléaires de base (C.I.I.N.B.), dont la création remonte à 1963, et qui discute, avant de les soumettre à l'avis conféré du ministère de la santé, les projets de décrets de création d'installation et de réglementation technique présentés par le ministère de l'Industrie. Y siègent des représentants des ministères intéressés pour discuter, par exemple, de problèmes de rejets d'effluents radioactifs, ou, comme ce fut le cas très récemment, de l'usine de retraitement des combustibles irradiés de la Hague.

● Le Comité interministériel de la sécurité nucléaire, créé en 1975 et qui groupe, en principe (il ne s'est réuni qu'une fois depuis sa création), autour du premier ministre, les ministres de la santé, de l'Industrie, de la défense, de l'intérieur, et, si besoin est, d'autres ministères. Y sont débattues toutes questions portant sur la coordination des actions destinées à assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers, les nuisances, et les gênes résultant de la création, du fonctionnement ou de l'arrêt d'installations nucléaires. Sont également de son ressort les problèmes de conservation, de transport, d'utilisation et de transformation des substances radioactives ainsi que les plans ORSEC-RAD et la prévention des actes de malveillance.

● Le Service central de sûreté des installations nucléaires et le Service central de protection contre les radiations ionisantes respectivement créés en 1973 et en 1956 et desquels dépend l'essentiel des travaux faits en matière de sûreté (voir ci-dessous).

Malheureusement, ces organismes ont souvent fait jouer le loi du silence et pratiquer le culte du secret, tout comme l'exploitant des centrales (E.D.F.) et leur constructeur (Framatome). Attitude qui semble en contradiction — apparemment seulement — avec celle affichée par les pouvoirs publics, qui, à plusieurs reprises, ont proclamé que « toute mesure permettant d'assurer l'information complète du public » serait prise. Même si des progrès ont été faits (1), les exemples de non-information ou d'information retardée existent : l'affaire des fissures dans les centrales, comme celle de la rupture d'une canalisation de rejet d'effluents radioactifs à l'usine de la Hague, en témoignent. Quand bien même, les pouvoirs publics ont l'assurance qu'une majeure partie des Français sont favorables au nucléaire, ce n'est pas une raison suffisante pour garder parfois un silence qui porte préjudice à la confiance et à la crédibilité que l'on voudrait accorder à ces organismes.

J.-F. A.

(1) Le S.C.S.I.N. publie désormais une lettre sur ses activités et le S.C.P.R.I. a fini par diffuser ses rapports d'activité.

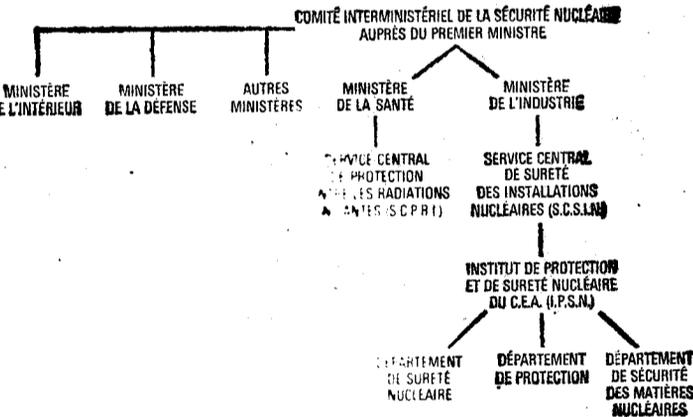
Le S.C.S.I.N.

CRÉÉ par décret en 1973, le Service central de sûreté des installations nucléaires (S.C.S.I.N.) a la charge de préparer et de mettre en œuvre toutes les actions techniques relatives à la sûreté nucléaire : réglementation, coordination des études de sûreté, information nucléaire. C'est à cette structure légère, dépendant du ministère de l'Industrie, qu'incombe la mission d'instruire les dossiers d'autorisations relatifs aux installations nucléaires de base (réacteurs nucléaires, accélérateurs de particules, usines de préparation, de fabrication ou de transformation de matières radioactives et installations de stockage des déchets radioactifs).

Une année exceptionnelle

C'est aussi le S.C.S.I.N. qui a la charge d'examiner les problèmes de sûreté posés par le choix des sites sur lesquels seront construites les installations nucléaires de base et c'est lui également qui organise et anime leur surveillance. Lourde tâche pour le S.C.S.I.N., dont les effectifs s'élèvent à une soixantaine de personnes, a fortiori lorsque le programme électronucléaire français donne lieu à la mise en service annuelle de plus de six réacteurs nucléaires civils. Pour 1980, année exceptionnelle, selon le directeur de la qualité et de la sûreté industrielle, M. François Kosciusko-Morizet, dont dépend le S.C.S.I.N., neuf autorisations de divergence de réacteurs — soit 8 100 mégawatts au total — auront été autorisées. Lourde tâche encore pour cet organisme qui, tout à la fois, doit statuer sur les défauts de jeunesse de la filière nucléaire — problèmes de vannes, de soupapes, etc. — et, il y a peu, sur les fissures décelées dans certaines pièces des réacteurs (échangeurs et tubulures). Pour cette raison, le chef du

S.C.S.I.N., M. Christian de Torquat, s'appuie sur les mille personnes de l'Institut de protection et de sûreté des installations nucléaires (I.S.P.N.) du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) — dont le budget se monte à plus de 580 millions de francs — et sur un certain nombre de groupes d'experts



permanents nommés en partie sur proposition d'Electricité de France, de l'I.S.P.N. et du C.E.A. Enfin, il dispose, pour surveiller les installations nucléaires de base, d'un certain nombre d'inspecteurs dont beaucoup sont détachés du C.E.A. (1). Dix en 1974, ils sont passés à trente-quatre, puis à quarante-neuf à la fin de cette année. Ils devraient être quinze de plus l'an prochain. Leur mission : procéder à quelque trois cents inspections au total pendant l'année.

Pour des raisons d'organisation territoriale et parce que le nombre des installations nucléaires en fonctionnement va croissant, le S.C.S.I.N. devrait, pour aider au suivi en fonctionnement des centrales, décentraliser une partie de ses moyens concentrés à Paris. C'est ainsi que devraient se créer à Lyon, Orléans et Caen des cellules régionales.

(1) Tous ne sont pas des inspecteurs à temps plein.

Le S.C.P.R.I.

RESPONSABLE de la protection des populations contre les irradiations de toutes natures, le Service central de protection contre les rayonnements ionisants (S.C.P.R.I.) a été créé en 1956. Il dépend du ministère de la santé et de la sécurité sociale — et il est donc indépendant

de certains radiologistes par exemple. Il ne surveille pas les agents du C.E.A. ni de l'E.D.F., ces organismes ayant leurs propres services de protection qui relèvent chaque mois respectivement environ trente mille et quinze mille films. Mais le S.C.P.R.I. opère des contrôles par sondage pour vérifier la bonne marche de ces services de protection.

En ce qui concerne les installations nucléaires, le S.C.P.R.I. a pour mission de faire respecter la réglementation de radioprotection. D'après M. Pellerin, les directeurs des installations sont directement responsables devant le S.C.P.R.I. et ne peuvent lui opposer des instructions venues de leur hiérarchie. Le S.C.P.R.I. impose aux exploitants de faire certaines mesures et de lui transmettre un relevé mensuel. Il fait, d'autre part, des mesures de radioactivité, de manière imprévue, dans les centrales ou dans leur environnement. En cas de dépassement des normes, il alerte le directeur de l'installation et les autorités de tutelle.

Le S.C.P.R.I. n'a pas pouvoir de faire arrêter une installation, mais une telle décision peut être prise par le ministre de la santé, tuteur du S.C.P.R.I. En cas d'accident, le S.C.P.R.I. dispose des données nécessaires pour déterminer les zones contaminées et le nombre des personnes qui peuvent être affectées.

Depuis 1969, le S.C.P.R.I. est le centre de coordination des mesures de radioactivité de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.). A ce titre, il organise des comparaisons d'appareils de mesure avec les autres pays membres de l'O.M.S.

A partir de 1976, le S.C.P.R.I., qui était resté excessivement discret sur ses activités, a publié un rapport annuel qui fait le point sur ses actions de contrôle et indique les activités radioactives mesurées dans divers environnements.

du ministère de l'Industrie. Installé au Vésinet (Yvelines), il emploie cent cinquante personnes et est dirigé par M. Pierre Pellerin, professeur de biophysique à l'université Paris-V.

Le budget du S.C.P.R.I. était, en 1980, de 29,4 millions de francs, dont 26,4 millions de francs de subventions et 3 millions de francs de ressources diverses. Après une forte croissance en 1974 et 1975 (25 %), il a augmenté plus lentement et, parfois, régressé en francs constants ces dernières années. Pour 1981, le projet de budget prévoit un total de 35,5 millions de francs de subventions (+ 22 %).

Le S.C.P.R.I. a des missions de contrôle, de recherche appliquée, d'étalonnage et de métrologie. Il relève et mesure, chaque mois, environ soixante-dix mille « films » qui ont été portés par des personnes susceptibles de recevoir une irradiation accidentelle — mé-